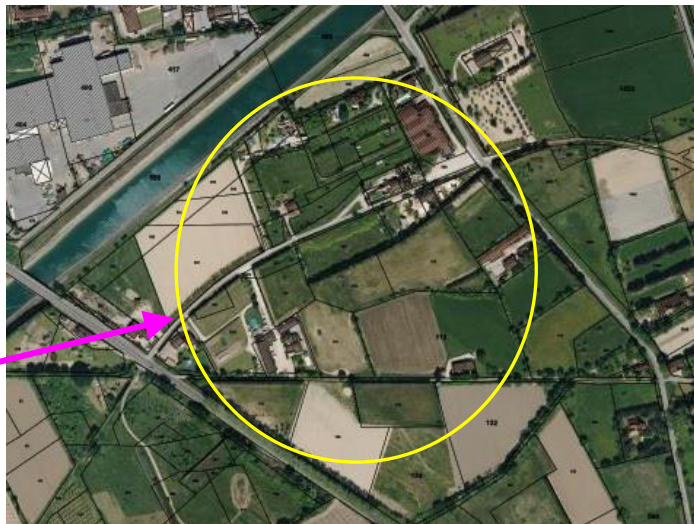
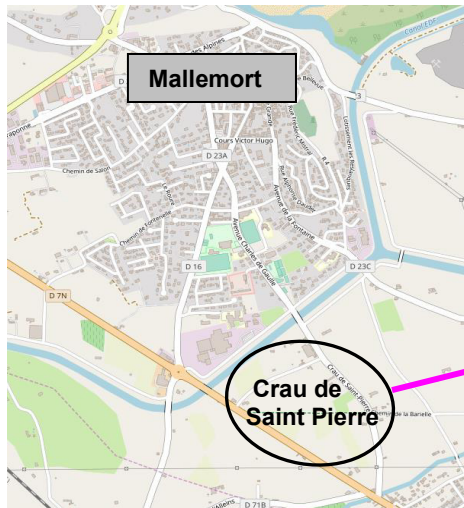


DESCRIPTIF DE LA MENACE :

1) Plan de la zone :



2) Descriptif de la zone :

a) Situation géographique :

La zone est située au sud du village au-delà de la limite naturelle d'urbanisation que constitue le Canal EDF. Il s'agit d'une zone traditionnellement dévolue au maraichage sur des terres irriguées.

b) Hectares menacés :

a. Nombre d'hectares : **10 ha**

b. Nature de la menace :

La zone d'activités envisagée ne figurait pas au projet de SCOT arrêté et approuvé en 2012 par le conseil communautaire Agglopolo Provence. La création de cette zone n'a jamais été évoquée lors de l'enquête publique SCOT en novembre 2012. A la demande du maire de l'époque, elle a été illégalement intégrée dans le projet de SCOT après l'enquête publique lors d'une réunion de finalisation du SCOT tenue à l'Agglopolo en février 2013. Suite à cette décision, une ZAD de 25 ha couvrant l'ensemble du quartier Crau de Saint Pierre a été introduite dans la première version du PADD - adopté en mars 2013 - par le conseil municipal de Mallemort. En février 2013, la version initiale du PADD de la commune a intégré cette zone sous forme d'une ZAD de 25 ha afin d'urbaniser toute la zone située entre le village et Pont Royal ! Cette ZAD incluait notamment une zone d'activités de 10 ha que la commune a faite inscrire au SCOT Agglopolo Provence.

c) Caractéristiques :

Il s'agit de terres agricoles irrigables protégées par la DTA.

d) Types de productions :

Maraichage (salades, courgettes, haricots, navets, melons) et foin.

e) Biodiversité existante (faune/flore) :

Flore et faune classiques des zones agricoles irriguées.

3) Actions citoyennes engagées :

Un courrier de recours a été adressé au Préfet des Bouches du Rhône en mai 2013 après adoption du SCOT Agglopolo Provence. L'illégalité de la démarche de la commune a été confirmée par le Préfet qui a exigé que cette zone ne soit pas prise en compte dans le futur PLU de la commune (sans toutefois imposer une modification du SCOT). A sa demande, le PADD de Mallemort a été revoté en juin 2013 afin de supprimer cette zone. Le PLU, adopté en octobre 2017, a confirmé cet espace en zone agricole. Entre 2013 et fin 2017, l'association La Parole aux Citoyens a suivi activement l'élaboration du PLU. Elle est notamment parvenue :

- à faire rejeter par les services de l'Etat, un projet d'urbanisation de 3 ha (pour un hypothétique équipement futur dans le quartier Mille Bouquets) également situé sur les terres agricoles protégées par la DTA et introduit dans un nouveau PADD voté en juillet 2015.
- à repousser, avec l'aide des services de l'Etat, l'urbanisation rapide d'une zone de 10 ha sur des terres cultivables (zone du Roure positionnée en zone d'urbanisation future dans l'ancien POS et restant aujourd'hui en 2AU dans le nouveau PLU (zone dont l'urbanisation nécessite une modification ou révision du PLU et une nouvelle enquête publique).
- **le SCOT n'a pas été modifié et la Zone d'Activité de 10 ha sur des terres agricoles protégées par la DTA figure toujours de façon explicite dans ce document. Il convient donc de rester vigilant.**
- **la pression immobilière reste extrêmement forte en faveur d'un étalement urbain sur les terres agricoles plutôt que pour une densification de zones peu ou mal urbanisées.**
- **l'exemple de la Zone d'Activités de Crau de Saint Pierre met en évidence les méthodes de contournement utilisées par certains élus en faveur de leur politique d'étalement urbain sur des terres agricoles.**

4) Soutiens reçus :

Les propositions de l'association, basées sur un argumentaire solide, ont reçu un soutien de fait de la DDTM et de la CDPENAF. Ces dernières ont notamment obtenu que la zone du Roure soit positionnée en 2AU.

PROPOSITIONS :

5) Quel(s) projet(s) alternatif(s) pour la zone ?



Champ de salades

Aide au développement d'une agriculture de proximité bio.

Réorienter la politique de l'habitat vers la densification de l'existant (Grande Terre, Pont Royal, Coup Perdu), le développement de nouvelles formes d'habitat et la réhabilitation des logements de centre bourg, plutôt que vers la multiplication des lotissements consommateurs de terres cultivables.



Champ de blé après moisson

6) Contact local :

Nom : Thierry Platon
Téléphone : 06.01.23.74.71
Mail : laparoleauxcitoyens@yahoo.fr
Site internet de l'association : <http://www.laparoleauxcitoyens.fr/>

